

pêcheurs de la région de l'Atlantique les meilleures perspectives d'avenir pour l'année, que dis-je, pour le siècle à venir.

Je tiens simplement à faire une mise en garde contre les sceptiques en l'occurrence. Certains de nos vis-à-vis comptent parmi ceux-là. Ils ont écouté le débat, et je pense qu'en fonction des observations des ministériels ils finiront par comprendre, à l'instar d'autres Canadiens, que nous sommes engagés sur une voie qui offrira les meilleures débouchés à long terme aux pêcheurs de la région de l'Atlantique.

Sur ce, monsieur le Président, je tiens à clore mes observations en remerciant le personnel, vous-même et tous ceux qui ont participé à ce débat jusqu'à 2 h 15 ce matin. Il est 2 h 45 à Terre-Neuve, et je suis persuadé que certains de nos partisans

regardent le débat et qu'ils seront très heureux de la position très ferme que les ministériels ont adopté. Je conclurai là-dessus.

[Français]

M. le vice-président: Conformément à l'article 29(13) du Règlement, je suis convaincu que le débat est terminé. Je déclare donc la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

La Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures aujourd'hui, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La Chambre s'ajourne à 2 h 15.)

CIRCRIPTIONS ELECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE 1987 DE LA COMMISSION DE

DELIMITATION DES CIRCRIPTIONS ELECTORALES POUR LA PROVINCE DU MANITOBA

M. le Président: Conformément à l'article 9 de la Loi de 1986 sur la représentation électorale, chapitre 5 des Statuts du Canada de 1986, je dois déposer une copie certifiée du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba.

[Français]

Conformément à la loi, ce rapport est réputé renvoyé au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

AFFAIRES COURANTES

LA RADIODIFFUSION

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA POLITIQUE

M. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport sur la politique de la radiodiffusion.

LA CITOYENNETÉ

LE 40^e ANNIVERSAIRE DE LA LOI

M. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je demande aujourd'hui à tous les députés des Communes et à tous les Canadiens de célébrer avec moi le quarantième anniversaire de la citoyenneté canadienne.

[Français]

La Loi sur la citoyenneté canadienne est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1947. Antérieurement, nous pouvions nous dire citoyens canadiens, mais il n'existait aucune définition juridique de ce statut. En fait, aux termes de la loi, nous étions sujets britanniques.

[Traduction]

Nous avons de la citoyenneté une conception relativement récente qui évolue constamment pour tenir compte des réalités de notre temps. Les députés seront cependant tous d'accord avec moi pour dire que trois des principes fondamentaux de la

Charte des droits et des libertés ont été adoptés comme un moyen de distinction entre les citoyens canadiens et les citoyens d'adoption, contrairement à ce qui existait avant. En outre, le statut de citoyen canadien est un droit à part entière et non simplement par rapport à celle de leurs parents. La Charte des droits et des libertés définit notre engagement national envers la pluralité par le respect de notre patrimoine et des nombreux groupes culturels qui enrichissent la personnalité canadienne. Nous encourageons les nouveaux Canadiens à préserver leur patrimoine quand ils assument les obligations et les droits de la citoyenneté canadienne.

[Français]

L'esprit communautaire est celui qui nous conduit à favoriser le mieux-être d'autrui et à contribuer à la croissance et au développement du Canada dans son ensemble. On en voit la manifestation dans toutes les régions du pays.

Aussi, en ce 40^e anniversaire de la citoyenneté canadienne, nous avons de nombreuses raisons de fêter. J'invite tous les Canadiens à organiser des activités dans leurs régions et à y participer. Peu importe que ce soit une fête, une exposition ou un spectacle, l'essentiel c'est de célébrer ensemble la citoyenneté canadienne.

[Traduction]

J'espère que tous les députés y participeront, qu'ils collaboreront avec des groupes dans leur circonscription pour organiser et tenir des manifestations, notamment durant la semaine consacrée à la citoyenneté en avril et à l'occasion du jour du Canada. À titre de parlementaires, nous pouvons montrer et apprendre bien des choses au sujet de la citoyenneté canadienne. Pour secourir les députés, mon ministère a publié un guide de planification en vue d'aider les groupes communautaires à prendre des initiatives locales. Ce guide peut être obtenu du secrétariat d'État ou aux 28 tribunaux de la citoyenneté partout au Canada.

[Français]

Si la notion de citoyenneté est relativement nouvelle au Canada, elle n'est certainement pas statique. En cette année où nous fêtons son anniversaire, je compte proposer des modifications à la Loi sur la citoyenneté afin de la rajeunir.

[Traduction]

Alors que la plupart des modifications seront de nature administrative, je crois que des remarques préliminaires accompagnant une loi modifieraient les principes de base de la citoyenneté qui sont tellement importantes pour tous les Canadiens. Je demanderais aux députés et aux groupes répartis partout au Canada de songer à ce que devraient être